Mobiliser l'épargne pour l'investissement productif

Pistes de réflexion stratégique en matière de fiscalité de l'épargne individuelle



Une cellule de réflexion composée d'experts universitaires a formulé un projet de cadre fiscal adapté pour l'épargne à court et long terme

Rôle et composition ReThink:Tax

Marc Bourgois -



- > ULg
- > Professeur en droit fiscal et finances publiques
- > Docteur en droit

Brigitte Chanoine



- > ICHEC
- > Recteur
- > Professeur en Finance
- Docteur en sciences de gestion

Rudi Vander Vennet



- > UGent
- > Professeur en économie & système bancaire
- > Docteur en économie

Henk Vanhulle



- > Vlerick Management School
- > Chargé de cours en fiscalité
- > Associé, Linklaters LLP
- > Avocat

- Cellule de réflexion indépendante mise sur pied en 2013
- Composée d'experts universitaires dans les domaines de la fiscalité et de l'économie
- > La principale tâche : formuler un projet de cadre fiscal adapté pour l'épargne à court et à long terme
- > Phase suivante : Développer le projet en accord avec les organes publics compétents et, le cas échéant, les organes de concertation sectoriels



Le comportement d'épargne belge se focalise trop sur l'épargne à court terme, au détriment de formules d'épargne plus productives sur le long terme

Situation actuelle du comportement d'épargne belge



Pou

Contre



- > **Taux d'épargne** belge parmi les plus élevés d'Europe :
 - 15,5 % du revenu disponible sont épargnés, pour
 13,0 % en moyenne dans la zone euro
 - Nombreuses liquidités disponibles pour financer des investissements et la dette publique
- > Ratio de propriété immobilière élevé
 - 71,8 % pour 67,0 % en moyenne dans la zone euro
 - Protection contre la pauvreté à un âge plus avancé

- > Accent sur l'épargne à court terme
 - Environ 250 milliards EUR sur les comptes d'épargne réglementés
 - Difficultés du financement de projets à long terme
 - Rendement réel négatif pour les citoyens
 - Peu de possibilités de lancer des produits novateurs pour les institutions financières
- Manquements dans la fiscalité de l'épargne à la base de comportements d'évitement fiscal par le biais de plusieurs comptes d'épargne

Source : BCE ; Eurostat

Une réorientation d'une partie de l'épargne vers le long terme est indispensable pour répondre aux défis actuels

COUT DU VIEILLISSEMENT:

En 2000 : 20% > 65 ans En 2020 : 25% > 65 ans

En 2030 : gap de 23 milliards EUR pour maintenir le paiement des pensions

COMMENT LE FINANCER?

En 2000 : 4 actifs pour 1 pensionné En 2020 : 3 actifs pour 1 pensionné En 2030 : 2,5 actifs pour 1 pensionné

DEFICIT DE L'ETAT:

Dette/PIB > 100% Crise européenne

COMMENT LE FINANCER:

Pression fiscale?
Diminution des coûts?
Croissance économique?

ECONOMIE EN BERNE:

L'épargne des belges investie à court terme Freins réglementaires à la prise de risque par les institutions financières (Bâle III / Solvency II)

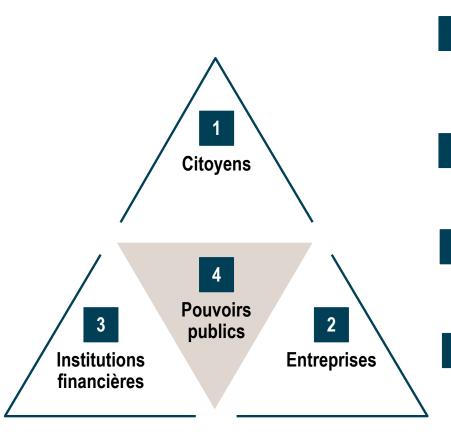
QUEL AVENIR POUR NOS JEUNES?

Génération charnière



Une réforme fiscale de l'épargne doit tenir compte des objectifs spécifiques des différents acteurs concernés

Objectifs de l'épargne

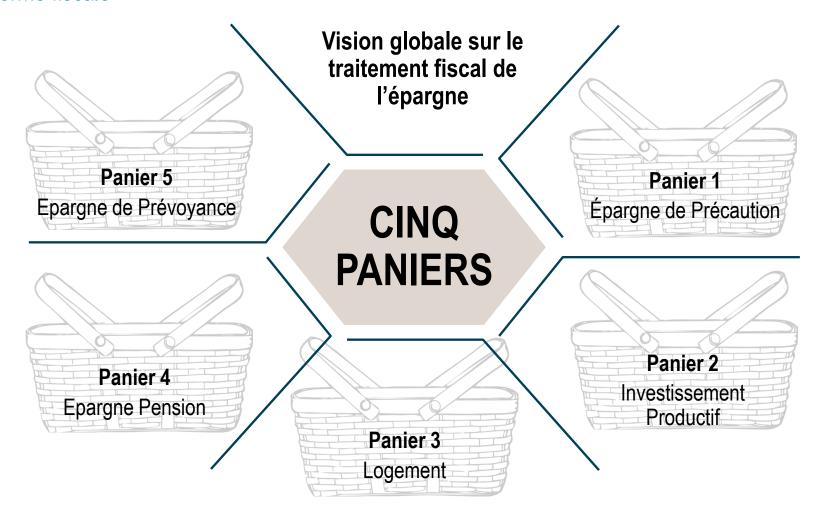


- > Rendement appréciable en fonction du profil de risque
 - > Préparation à la pension et protection contre la maladie et vieillesse
 - > Simplification et transparence des incitants fiscaux
- > Accès au capital à risque afin de soutenir les investissements et la croissance.
 - > Accès au crédit à un coût le plus bas possible.
 - > Lancer des **solutions d'épargne et d'assurance** différentiées et individualisées sur le marché
 - > Optimiser la stabilité et le coût du funding
- > Financement de la dette publique
 - Gestion de l'impact budgétaire de la fiscalité sur l'épargne et éviter des effets secondaires indésirables
 - > Garantir un niveau de bien-être minimum
 - > Garantir la stabilité du système financier



Nous proposons de répartir les incitants fiscaux sur l'épargne dans cinq paniers avec un impact budgétaire neutre pour les pouvoirs publics

Réforme fiscale



Les cinq paniers en quelques mots

Panier 1 – Épargne de précaution (court terme)

Ce panier porte sur le besoin de disposer d'argent à très court terme pour faire face à des difficultés inattendues ou à des dépenses, planifiées ou non, plus importantes.

Propositions

- Montant maximum d'exonération fiscale des intérêts sur comptes d'épargne réglementés limité à 1.000 EUR (au lieu de 1.900 EUR actuellement).
- > l'introduction d'une taxation à la source pour les comptes d'épargne réglementés



Panier 2 – Investissement productif (long terme)

L'avantage fiscal de ce panier donne aux épargnants un incitant substantiel pour engager leur épargne de manière productive dans l'économie.

- > **Nouvel avantage fiscal** sur les produits d'épargne d'une durée de 5 ans ou plus, à rendement garanti ou d'investissement.
- > Avantage fiscal **maximum** de **1.000 EUR**, comme pour les produits d'épargne à court terme
- > Meilleur **équilibre entre court et long terme**, mais aussi **entre épargne à risque et sans risque**
- > Les produits suivants entrent en ligne de compte :
 - Fonds d'investissement (pas d'actions / obligations individuelles)
 - SICAV
 - Comptes à terme > 5 ans
 - Autres produits similaires



Les cinq paniers en quelques mots

Panier 3 – Logement

Simplification du système, limité à l'habitation propre (matière régionale)



- > Révision de l'avantage fiscal
 - L'habitation propre devient la seule habitation à pouvoir bénéficier d'un incitant fiscal par le biais de la réduction d'impôt (= compétence régionale).
 - Les mandats hypothécaires entrent en ligne de compte pour la réduction d'impôt au même titre que les crédits hypothécaires.
- > Plus d'avantage pour la 2^e, 3^e, ... habitation, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.



Les cinq paniers en quelques mots

Panier 4 – Pension

A) L'épargne-pension (3ème pilier) :

Le traitement fiscal de l'épargne-pension devient plus transparent et plus simple



- > Fusion de l'épargne-pension et de l'épargne à long terme en un seul système de réduction d'impôt de 30% sur les primes dont le montant maximum ne peut dépasser 1.520 EUR (au lieu de 950 EUR actuellement)
- > La réduction d'impôt liée à l'épargne long terme (actuellement jusqu'à 2.280 EUR) est quant à elle supprimée.



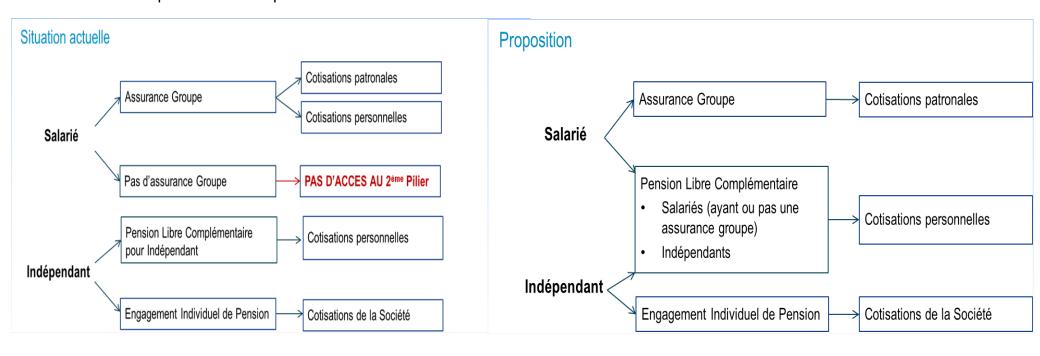
Les cinq paniers en quelques mots

Panier 4 – Pension

B) Pension Libre Complémentaire (2ème pilier) :

Le 2^{ème} pilier devient plus efficace et plus équitable avec une réduction d'impôt pour cotisations personnelles pour tous.

- > Chaque individu, quel que soit son statut, a accès à l'épargne du 2ème pilier, avec ou sans contribution de son employeur, par le biais d'un contrat d'assurance de type « Pension Libre Complémentaire ».
- Réduction d'impôt de 30% pour les primes individuelles, avec un montant maximum égal à un pourcentage donné du revenu professionnel imposable



Les cinq paniers en quelques mots

Panier 5 – Epargne de prévoyance

Un incitant fiscal est donné en cas de transfert à partir du panier 4 afin d'assurer l'accès aux assurances hospitalisation et aux maisons de repos ou aux soins à domicile.



- Absence de taxation pour un transfert unique à partir du panier 4 après l'âge de 60 ans (au lieu d'une taxe de 10 % - 16,5 %)
- > Financement d'une assurance hospitalisation ou dépendance comme condition sine qua non pour l'exonération
- > Garantit l'accès des pensionnés aux soins de santé et maisons de repos



Impact des mesures proposées sur le budget fédéral de l'État

Objectif de neutralité budgétaire

Avantage fiscal sur le compte épargne réglementé limité à maximum 1.000 EUR,			
suppression de la possibilité de cumul de cet avantage auprès de plusieurs			
institutions financière et création d'un nouvel incitant fiscal de 1.000 EUR sur le			
produits d'épargne à long terme (≥ 5 ans)			
Limitation de l'avantage fiscal à l'habitation propre au sens de la loi spéciale de			
financement, le statut d'habitation propre étant apprécié chaque année fiscale.			
Extension du bonus logement aux mandats hypothécaires			
Avantage fiscal maximum de 1.520 EUR sur l'épargne-pension (3e pilier,			
combinaison de l'épargne-pension et de l'épargne à long terme)			
Avantage fiscal (basé sur la règle des 80 % ou maximum X % du salaire) sur			
primes assurances individuelles et de groupe, y compris PLCI			
Exonération fiscale sur transfert unique du panier 4 vers une assurance			
Hospitalisation ou Dépendance	_		



La réforme fiscale proposée conduit à un système plus simple et plus équitable pour tous les acteurs concernés et doit être implémentée avec soin

Conclusions

SYSTÈME FISCAL PLUS SIMPLE & PLUS ÉQUITABLE



- > Plus d'équilibre entre épargne à court terme et à long terme avec pour conséquence un meilleur financement de l'économie
- > Incite de larges couches de la population à constituer une **protection complémentaire** sous la forme d'une épargne à long terme, d'une épargne-pension et/ou d'une épargne de prévoyance
- > **Neutralité budgétaire** globale des mesures
- > **Remédie à** certaines **inefficacités** du passé (notamment la possibilité de répartir l'épargne sur différents comptes d'épargne)



L'impact de cette réforme fiscale aura un impact très différent d'une personne à une autre: certains reçoivent plus d'avantages fiscaux qu'aujourd'hui, d'autres moins.

Exemples concrets

	Geert – 35 ans	Cécile – 45 ans	Christophe – 55 ans	Nadine – 65 ans
Profil	IsoléLocataireCompte épargne: 30.000Epargne pension: 950	 Marié Emprunt 1ère habitation Compte épargne: 10.000 Obligations LT: 10.000 Epargne pension: 950 (x2) 	 Marié Habitation remboursée Compte épargne: 50.000 Epargne pension: 950 (x2) Epargne Long Terme: 2.280 (x2) 2º pilier avec cotisations patronales 	 Isolée Perception de 150.000 d'épargne pension des 2e/3e piliers Epargne Long Terme (remboursement 2de résidence): 8.400 3 comptes épargne 100.000, 100.000, 50.000
Modifications	> Augmente le montant de son épargne pension suite à l'augmentation du maximum sous le panier 4	 Augmente le montant de son épargne pension suite à l'augmentation du maximum sous le panier 4 Cotise personnellement sur une PCL pour un montant de 1.200 	 Suppression épargne à long terme transféré vers l'épargne pension (panier 4) et vers des Obligations LT (panier 2) Transfert partiel du compte épargne vers des dépôts à terme (panier2) Aucune cotisation personnelle de Christophe dans une PCL car déjà rempli par les cotisations patronales mais bien pour son épouse: 3.000 	 Maintien 2^{de} résidence mais sans avantage fiscal Elimination du cumul d'avantage fiscal sur comptes d'épargnes Déplacement d'une partie d'épargne sur compte d'épargne vers comptes à termes (panier 2) 50.000
Impact	> Avantage fiscal : • + EUR 170 d'avantage fiscal	Avantage fiscal :+ EUR 761 d'avantage fiscal	 Avantage fiscal : - EUR 9,8 d'avantage fiscal 	Avantage fiscal :- EUR 584 d'avantage fiscal
	> Epargne LT supplémentaire : • + EUR 570	> Epargne LT supplémentaire : • + EUR 2.340	> Epargne LT supplémentaire : • + EUR 23.000	> Epargne LT supplémentaire : • + EUR 50.000